Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 056-215602590-20260414-D2026_04_13-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/04/2026

Date de la convocation : 02/04/2026
Date d'affichage : 02/04/2026

Secrétaire de séance : Maëlys BERTHO

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de la Trinité Surzur, convoqué le jeudi 02 avril 2026 s'est réuni, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de Sandrine CADORET, Maire.

NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à	NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à
CADORET Sandrine	X			BENNAÏ Nasser	X		
GALLAIS Jean Luc	X			RYO Estelle	X		
AUDROIN Céline	X			LE GALLIC Séverine	X		
EON Arnaud	X			SAVEA Mickael	X		
VIMONT Ombeline		X Départ à 20H55		EON Charline	X		
LE QUINIO Henri	X			LE GALEZE Fabien	X		
LEOST Roger	X			PERON Jessica	X		
THEAUDIN Yves	X			RAVET Sylvain	X		
BREVET Valérie	X			BERTHO Maëlys	X		
CADIO Dominique	x						

TOTAL MEMBRES	Présents	Pouvoirs	Votants
19	18	0	18

D2026-04-13 - ADMINISTRATIF – Autorisation de signature d'un Contrat de mandat de Maîtrise d'Ouvrage avec le Syndicat départemental d'énergies du Morbihan(Morbihan Energies) dans le cadre du relamping Mairie et Jobeline

Vu la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier son article L.2224-34
Vu le Code de la Commande Publique et en particulier ses articles L2422-5 et suivants
Vu les statuts de Morbihan Energies ;

La Commune de La Trinité-Surzur s'est engagée depuis 2024 dans une démarche d'économie d'énergie, se matérialisant notamment par des opérations de relamping.

Cette démarche a deux objectifs :

- Une optimisation des finances publiques en réduisant les dépenses permanentes
- Une démarche vertueuse en accord avec la loi relative à l'énergie et au climat fixant la neutralité carbone d'ici 2050

Afin d'être accompagné dans cette démarche, la commune de La Trinité-Surzur est membre de Morbihan Energies. Ce syndicat mixte accompagne les communes et EPCI du Morbihan pour mener des actions de transions énergétique. En sa qualité de syndicat d'énergies et en applicaiton de l'article L2224-34 du CGCT, Morbihan Energies peut assurer des missions de maîtrise d'ouvrage d'actions de rénovation énergétique de bâtiments au nom et pour le compte de ses membres ; Des contrats de mandat doivent alors être conclus avec les membres bénéficiaires.

Morbihan Energies ayant déjà réalisé le relamping de l'école publique l'an passé, il s'agit de leur confier un nouveau mandat pour achever l'opération déjà engagée en effectuant le relamping de la Mairie et de la salle polyvalente.

Il faut préciser que ce projet a été budgétisé pour 2026 et a fait l'objet de l'obtention de subventions par l'Etat (DETR) et par GMVA.

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 056-215602590-20260414-D2026_04_13-DE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de :

- **APPROUVER** le principe de confier une mission de maîtrise d'ouvrage pour le relamping de la Mairie et de la salle polyvalente à Morbihan Energies
- **AUTORISER** Madame la Maire à signer les contrats de mandat concernés et tout document afférent

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Voté par 18 voix Pour, unanimité

La secrétaire de séance,
Maëlys BERTHO

La Maire
Sandrine CADORET

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
La Trinité-Surzur, le 16 mars 2026

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administraitf dons un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*

Retour de préfecture tamponné le : / 04 / 2026